Question rattrapage L1

Par **Tiord**, le **14/05/2017** à **13:35**

Bonjour, je suis en première année de droit, et je me pose quelques questions concernant les rattrapages des partiels...

Pour ma part, j'ai eu des problèmes de santé durant l'année, et je me suis complètement planté aux partiels du 1er et 2nd semestre, et j'aimerais redoubler mon année

Je voulais alors demander si les rattrapages était obligatoire, sachant que je n'ai pas de bourses ?

Merci d'avance :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/05/2017** à **13:53**

Bonjour

Si vous n'allez pas aux rattrapages, vous êtes défaillant et donc redoublant d'office. Toutefois, je ne cautionne pas. Mieux vaut aller aux rattrapages même si vous êtes sûr de louper. Vous pouvez toujours valider certaines matières, ce qui sera déjà ça de moins pour l'an prochain. De plus, ce sera certainement marqué sur votre dossier, donc cela risque de vous causer préjudice par exemple si vous demandez un transfert de fac.

Je vous conseille d'aller à vos rattrapages et de faire du mieux que vous pouvez.

Par **Visiteur**, le **14/05/2017** à **14:49**

Bonjour,

Je confirme tout à fait Isidore.
Ne jamais faire exprès d'être défaillant, c'est toujours un mauvais calcul qui finira par se retourner contre vous un jour ou l'autre.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés